



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h43, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la Présidence de :

Monsieur Jacques GUILLEMET, doyen d'âge, puis de Madame Michèle BONTHOUX, Maire

L'ordre du jour est le suivant :

- ↳ **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**
- ↳ **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**
- ↳ **DÉSIGNATION D'UN BUREAU DE VOTE.**
- ↳ **ÉLECTION DU MAIRE.**
- ↳ **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(E)S AU MAIRE.**
- ↳ **ÉLECTION DES ADJOINT(E)S AU MAIRE.**
- ↳ **CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL – LECTURE DES ARTICLES L.1111-12 A L.1111 14 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT).**

\*\*\*\*\*

Puis en tant que doyen Monsieur GUILLEMET Jacques procède à l'appel des conseillers municipaux.

Étaient également présents :

M. BONTHOUX, G. BOUSTEAU, P. DEGRUELLE, S. MONTBAILLY, J-P. RAFAT, R. CANALE C. DEFRANCE, L. FERNANDES, R-F. CHARON, S. VICENTE, J. GUILLEMET, A. BUREAU, F. MARIE, Y. SAIDI, M. MAHI, E. NTOMBANI, B. VINSOT, C. MALLOL, D. BRUCKERT, S. VENNEL, A. SOISSONS, P. BILLARD, C. SENE, S. MONNETTE, S. KASMI, J. ROUSSEL, H. COSSERON, V. VANCUTSEM, T. JORGE, R. BORDET, F. BASTIEN.

Absents représentés :

I. MONDOT, représenté par S. VICENTE,

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

#### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

\*\*\*\*\*

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir demandé à l'Assemblée si cela convient à tous de désigner le secrétaire à main levée, Monsieur GUILLEMET Jacques fait un appel à candidature.

\*\*\*\*\*

Monsieur VANCUSTEM Valentin a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### DÉSIGNATION DES ASSESSEURS DU BUREAU DE VOTE :

Après avoir demandé à l'Assemblée si cela convient à tous de désigner les assesseurs à main levée, Monsieur GUILLEMET Jacques fait un appel à candidature.

Madame VICENTE Sylvie a été désignée assesseur.  
Monsieur RAFAT Jean-Paul a été désigné assesseur.

\*\*\*\*\*

#### ÉLECTION DU MAIRE :

Après avoir rappelé à l'Assemblée les modalités d'organisation et les règles du scrutin, Monsieur GUILLEMET Jacques fait un appel à candidature.

Mme BONTHOUX Michèle se porte candidate.

Mme BONTHOUX Michèle est élue à la majorité avec 31 voix pour et un bulletin nul.

Monsieur GUILLEMET Jacques prend la parole : « Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, Chers habitants de notre commune, Chère Michèle,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment important de la vie démocratique de notre commune : l'installation officielle de Madame le Maire, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026. C'est avec respect pour ce vote que nous ouvrons aujourd'hui un nouveau chapitre de la vie municipale.

Ces élections ont permis aux citoyens d'exprimer leurs choix. Nos concitoyens nous ont accordé leur confiance pour guider notre commune dans les années à venir. Elle est précieuse et nous engage au service de tous.

Pour ton élection, les habitants t'ont confié une responsabilité essentielle : celle de conduire l'action municipale et de veiller à l'intérêt général.

La fonction de Maire est exigeante, elle demande de l'écoute, de la disponibilité et une grande capacité à rassembler. Être Maire, c'est aussi accompagner les projets et faire face aux défis nombreux et préparer l'avenir. Tu peux compter, dans l'exercice de tes responsabilités sur l'engagement du Conseil municipal et sur le travail des agents communaux.

Notre commune possède de nombreux atouts. Son histoire, son dynamisme, ses associations, ses entreprises et surtout ses habitants.

Chère Michèle,

Au nom de l'ensemble du conseil municipal et des habitants, nous t'adressons nos félicitations et de vœux de pleine réussite dans ton mandat.

Je te souhaite, plein de succès dans tes missions au service de notre collectivité et te dire combien nous sommes fiers d'appartenir à ton équipe.  
Je vous remercie. »

\*\*\*\*\*

**Madame le Maire prend la parole :** « Merci à tous, Tous d'abord il s'agit d'une victoire collective, seule je ne suis rien, accompagnée c'est beaucoup mieux.

Cette reconduction à la fonction de Maire m'honore et sachez que je poursuivrai mon engagement avec autant d'énergie et d'enthousiasme que le mandat qui se termine.

Je tiens à remercier sincèrement les électeurs qui nous ont accordé leur confiance, la liste « Mainvilliers avec vous et pour vous » est arrivée largement en tête avec 83% des suffrages exprimés, ces résultats nous engagent. Il s'inscrit toute fois dans un contexte de grande abstention, que nous ne pouvons que regretter, même si elle reflète malheureusement une tendance de fond.

Je remercie également les élus qui ont fait le choix de ne pas repartir et salue ici leur engagement passé. Avec trente-et-un élus sur trente-trois, notre groupe majoritaire est important, cette responsabilité nous oblige, elle nous impose d'être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée.

Je souhaite également m'adresser aux nouveaux élus. Vous entrez aujourd'hui dans une fonction exigeante au service de l'intérêt général, je vous souhaite de trouver dans cet engagement à la fois de la détermination, de l'écoute, et du sens des responsabilités et aussi une grande satisfaction dans l'exercice de ce mandat.

Nous sommes toutes et tous différents, par nos âges, par nos parcours, nos sensibilités. Cette diversité est une richesse à condition qu'elle s'exprime dans le respect mutuel. Je forme donc le vœu que chacun d'entre nous sache écouter, dialoguer et travailler ensemble en comprenant le rôle d'une collectivités telle que la nôtre.

La cohésion de notre groupe sera essentielle pour répondre aux attentes de nos concitoyens, car au-delà de nos différences, c'est bien ce qui nous rassemble qui doit toujours primer : l'intérêt de Mainvilliers et de ses habitants.

Ce mandat devra être celui de l'action avec la poursuite et la mise en œuvre de projets structurant pour Mainvilliers : le développement et l'amélioration de notre cadre de vie, le soutien au commerce de proximité, la modernisation de nos équipements publics, ainsi que la poursuite des transformations engagées dans le cadre de l'ANRU, essentiel pour l'avenir et le bien-être de nos habitants.

Notre engagement doit être guidé par un seul objectif, agir concrètement au service de tous. Je vous remercie pour votre écoute. »

\*\*\*\*\*

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **Administration Générale**

#### **N°2026-03-07**

**Objet :** Installation du Conseil municipal - Détermination du nombre d'adjoints au maire.

Exposé de Madame Le Maire, Michèle BONTHOUX :

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatifs aux modalités de détermination du nombre d'adjoints au maire,

Considérant que cette formalité doit précéder l'élection des adjoints au maire et que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint au maire,

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune s'élève à trente-trois (33), le président de séance propose à l'assemblée délibérante de fixer le nombre d'adjoints au maire dans une fourchette comprise entre un et neuf,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

**DE DÉTERMINER** le nombre d'adjoints au maire à **neuf (09)** dans le respect des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal adopte la délibération N° 2026-03-07 à l'unanimité des suffrages exprimés, et une abstention.**

\*\*\*\*\*

#### **ÉLECTION DES ADJOINT(E)S AU MAIRE :**

**Après avoir rappelé à l'Assemblée les modalités d'organisation et les règles du scrutin, Madame le Maire** fait un appel à candidature.

**Mme MONTBAILLY Sandrine** se porte candidate avec sa liste.

**Madame Le Maire précise :** « L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci. De plus, les listes doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Les listes ne peuvent être incomplètes.

Enfin, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ; ou un écart égal à un entre le nombre d'hommes et de femmes, en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints.

À noter que l'alternance d'un candidat de chaque sexe est obligatoire pour ces listes. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement, sur un même bulletin de vote.

En revanche, la parité s'applique uniquement à la liste d'adjoints. Le Maire peut être une femme et la 1<sup>ère</sup> Adjointe, une femme également. »

**La liste de Mme MONTBAILLY Sandrine** à l'unanimité des suffrages exprimés (32).

\*\*\*\*\*

#### **CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL : LECTURE DES ARTICLES L.1111-12 A L.1111 14 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) LU PAR MADAME LE MAIRE.**

\*\*\*\*\*

**Prise de parole de Monsieur BORDET René :** « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame le Maire,

Pour la première fois, le Conseil Municipal de Mainvilliers n'est composé que d'élus présentés par des organisations se réclamant de la démocratie et de la classe ouvrière (PS, PCF, LO, PT), la droite ayant renoncé à présenter une liste.

Pour la population ouvrière de Mainvilliers, cela devrait être une chance et une opportunité.

Rien ne devrait s'opposer à ce que l'unité du Conseil Municipal se réalise pour en faire un puissant point d'appui :

- Contre la politique capitaliste de Macron et les coupes dans les services publics et dans les finances des collectivités locales (5 milliards selon l'AMF).
- Contre la politique d'épuration sociale et de spéculation immobilière imposée par CHARTRES METROPOLE qui frappe les plus fragiles.

C'est dans cet esprit que je siégerai au Conseil Municipal, en lien avec mon parti, le Parti des travailleurs, qui poursuivra son combat à tous les niveaux.

Je serai au sein du Conseil Municipal, le porte-parole fidèle des revendications de la population ouvrière. Le Conseil Municipal n'est pas tenu de se limiter à l'enveloppe fermée imposée par le gouvernement pour financer les capitalistes et la guerre.

Il peut et il doit, uni, mobiliser la population pour aller chercher auprès de l'État, tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins.

La récente mobilisation pour le maintien du point de distribution alimentaire des Restos du Cœur montre bien que rien n'est inéluctable et qu'on peut, par l'action unie, répondre aux besoins de la population.

Pour ma part, je rendrai compte de chaque réunion de Conseil et de nos interventions pour aider à la mobilisation et à l'organisation unie des travailleurs et des élus contre les conséquences catastrophiques de la politique capitaliste de Macron – Lecornu.

Merci de m'avoir écouté. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37.**

Le **07 AVR. 2026**



Le Maire,  
Michèle BONTHOUX

*Adopté à l'unanimité*

Le Secrétaire de Séance  
Monsieur Valentin VANCUTSEM.

*Vancutsem*